

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-45 du 6 Mars 1979
chargeant le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre de l'Enseigne-
ment du Premier Degré, de l'Inté-
rim du Camarade Léopold AHOUEYA, Mi-
nistre des Transports, pour compter
du 3 Mars 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 3 Mars 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ~~MEPD-MT~~ 4 SGG 4 SPD 2 Ministères
13 JORPB 1.